

## BMX – Championnats Suisse – Règlement

### 1. Validité:

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2008. Il régit les championnats nationaux de BMX organisés par Swiss Cycling. Ce règlement est reconduit tacitement chaque année, sauf si des modifications proposées sont acceptées et lorsque le règlement UCI a subi des changements.

### 2. Droit de participation:

Tout titulaire suisse d'une licence UCI valable pour l'année en cours est autorisé à participer aux manches du Championnat Suisse (CS).

Les pilotes étrangers ont l'autorisation de participer dans la catégorie Cruiser (24"), par contre ils ne sont pas autorisés à prendre le départ dans la catégorie BMX (20").

Tout pilote doit obligatoirement être assuré contre les accidents, y compris les risques encourus lors des compétitions BMX. Il est conseillé à chaque pilote participant au CS de contracter une assurance RC privée. Tout détenteur d'une licence accepte par sa signature les statuts de Swiss Cycling et le présent règlement.

### 3. Catégories admises:

Les coureurs ne participant pas aux courses internationales, ne sont pas autorisés à courir dans les catégories ci-dessous:

<b>Junior Men</b>	<b>Junior Women</b>	<b>Junior/Elite Men Cruiser</b>
<b>Elite Men</b>	<b>Elite Women</b>	<b>Junior/Elite Women Cruiser</b>

Si il y a moins que 5 coureurs par catégorie, celles-ci seront regroupées et il n'y aura qu'un titre décerné. S'il y a moins de 5 pilotes après le regroupement de deux catégories, aucun titre ne sera attribué.

### 4. Inscription:

Il est possible de s'inscrire via Internet: [www.swiss-cycling.ch](http://www.swiss-cycling.ch). Il faut dans ce cas respecter le délai fixé par Swiss Cycling (le jeudi avant la course).

## 5. Répartition des pilotes dans les séries:

La répartition des pilotes se fait selon les règles suivantes, les plaques à numéros sont distribuées selon le classement général de l'année précédente.

Les coureurs ont le même numéro de plaque que la Swiss Cup, les coureurs élite ont la possibilité de courir avec le numéro permanent UCI.

Exemple de répartition dans les séries en fonction du nombre de participants:

9-16 coureurs au départ			17-19 coureurs au départ			
Plaque no	série 1	série 2	Plaque no	série 1	série 2	série 3
1	X		1	X		
2		X	2		X	
3		X	3			X
4	X		4			X
5	X		5		X	
6		X	6	X		
7		X	7	X		
8	X		8		X	
9	X		9			X
10		X	10			X
11		X	11		X	
12	X		12	X		
13	X		13	X		
14		X	14		X	
15		X	15			X
16	X		16			X
			17		X	
			18	X		
			19	X		

## 6. Déroulement des courses:

Selon règlement UCI

## 7. Contrôle des présences:

Le jour précédent la course, mais au plus tard le jour même (selon l'horaire officiel), chaque coureur muni de sa licence valable (voir art. 4) doit annoncer sa présence au bureau de course. Le délai d'inscription pour la course du dimanche est le samedi une heure après la fin des courses. Lorsque la liste de présence ne correspond pas au nombre de coureurs inscrits, les feuilles de course de la catégorie concernée doivent être retirées.

## Règlement Championnat suisse 2009

### 8. Protêts:

Les protêts doivent être examinés conformément au règlement de l'UCI et au présent règlement.

- a. Construction et modifications du vélo.
- b. Classement du coureur.
- c. Points obtenus après une manche.

Les décisions des officiels ne sont pas contestables. On peut toutefois recourir contre la décision du Track manager dans un délai de 7 jours après la manche concernée, par écrit auprès de la Commission disciplinaire de Swiss Cycling. La même démarche est possible par rapport aux décisions du responsable du bureau de course. Dans tous les cas, le recours coûte CHF 50.--. Si le recours est accepté, ce montant est remboursé. Les photographies et les films vidéo privés ne constituent pas des preuves.

### 9. Prix:

S'il y a moins que 8 pilotes,

Si deux catégories sont regroupées, les pilotes reçoivent les prix de la catégorie la plus haute.

	EM	EW	JM	JW	
1	540	160	200	100	
2	270	80	100	50	
3	135	40	50	25	
4	108	32	40	20	
5	94	28	35	18	
6	81	24	30	15	
7	67	20	25	12	
8	54	16	20	10	
	1349	400	500	250	2499

### Cruiser:

Les primes des pilotes élités et juniors sont calculées sur le total des inscriptions, sans supplément.

S'il y a moins de 8 pilotes, uniquement les 3 premiers reçoivent des primes, calculées comme suit :

1. Rang 50%
2. Rang 35%
3. Rang 15%

S'il y a plus que 8 pilotes, la répartition se fera comme suit :

1. Rang	40 %
2. Rang	20 %
3. Rang	10 %
4. Rang	8 %
5. Rang	7 %
6. Rang	6 %
7. Rang	5 %
8. Rang	4 %

Chaque club organisant une manche du CS est libre d'augmenter ces primes. Aucune prime n'est prévue pour les non finalistes.

**10. Classement général final:**

Le classement du jour est le classement du CS.

**11. Titres:**

**Six titres de Champion Suisse seront attribués :**

- a. Elite Men
- b. Elite Women
- c. Junior Men
- d. Junior Women
- e. Junior/Elite Men Cruiser
- f. Junior/Elite Women Cruiser

**12. Dispositions finales :**

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, on se reportera aux prescriptions figurant dans le règlement de l'UCI et aux statuts de Swiss Cycling. En cas de litige, la Commission de course tranche et en dernier recours, la Commission disciplinaire de Swiss Cycling statue.

- a. En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions peuvent aller jusqu'au retrait de licence.
- b. Si un pilote a un comportement contraire aux intérêts de l'association ou qui lui nuit de quelque manière que ce soit, les sanctions prévues ci-dessus peuvent être appliquées.

Ittigen, le 03.03.2009